

Conditions générales de vente, de livraison et d'exécution

1 Champ d'application et conclusion du contrat

Les présentes Conditions générales de vente, de livraison et d'exécution (ci-après « CGV ») s'appliquent à l'ensemble des offres, ventes, livraisons et prestations de PMFch SA, sauf convention contraire expressément convenue par écrit.

Elles s'appliquent aussi bien aux clients professionnels qu'aux consommateurs, sous réserve des dispositions légales impératives applicables aux consommateurs.

En principe, les commandes doivent être effectuées par écrit. Les commandes passées oralement doivent être confirmées par écrit par la suite.

Les offres et devis de PMFch SA sont établis sur la base des informations disponibles au moment de leur émission. Sauf mention expresse contraire, ils sont sans engagement et ont une durée de validité de 30 jours.

La commande de l'acheteur constitue une proposition de conclure le contrat sur la base de l'offre ou du devis. Le contrat est conclu lorsque PMFch SA accepte la commande par l'envoi d'une confirmation de commande écrite. Dans des cas exceptionnels, PMFch SA peut également accepter la commande oralement.

Les informations figurant dans les brochures, catalogues, sites internet, configurateurs, dessins, illustrations ou autres documents de PMFch SA sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas une offre ferme.

Les dimensions, poids, illustrations, dessins et autres caractéristiques techniques sont indicatifs, sous réserve des tolérances usuelles de fabrication, sauf lorsqu'ils ont été expressément désignés comme contractuels.

2 Prix

Les prix applicables sont ceux indiqués dans l'offre ou la confirmation de commande de PMFch SA.

Sauf indication contraire, les prix sont exprimés en francs suisses (CHF), hors TVA, frais d'emballage, de transport, d'expédition, de douane et autres frais accessoires.

Pour les livraisons internationales, les prix peuvent également être exprimés dans une autre devise lorsque celle-ci est expressément indiquée dans l'offre ou la confirmation de commande.

PMFch SA se réserve le droit d'adapter ses prix avant la conclusion du contrat en fonction notamment de l'évolution des prix des matières premières, de l'énergie, des transports ou des taux de change.

Une fois la commande confirmée, le prix convenu reste applicable, sous réserve de modifications ultérieures demandées par l'acheteur ou de circonstances expressément prévues dans l'offre ou le contrat.

Pour les petites commandes, PMFch SA se réserve le droit de facturer des frais administratifs, pour autant que ceux-ci soient communiqués à l'acheteur avant la conclusion du contrat.

3 Conditions de paiement

Sauf conditions particulières prévues dans l'offre, la confirmation de commande ou un accord contractuel spécifique, les factures de PMFch SA sont payables à 30 jours net à compter de la date de facture.

PMFch SA peut demander un acompte ou un paiement anticipé, notamment pour les fabrications sur mesure, les nouveaux clients, les commandes importantes ou les livraisons à l'étranger. Les conditions indiquées dans l'offre ou la confirmation de commande prévalent.

En cas de retard de paiement, un intérêt moratoire de 5 % par année est dû à compter de l'échéance, sans mise en demeure préalable.

PMFch SA se réserve le droit de suspendre l'exécution de commandes en cours lorsque des factures échues demeurent impayées.

4 Modifications et annulation des commandes

Toute modification d'une commande déjà confirmée par PMFch SA doit faire l'objet d'un accord écrit de PMFch SA.

Les coûts supplémentaires résultant d'une modification demandée par l'acheteur, notamment les frais administratifs, d'étude, d'approvisionnement, de fabrication ou de sous-traitance, peuvent être facturés séparément.

L'annulation d'une commande confirmée nécessite l'accord écrit de PMFch SA.

Pour les fabrications sur mesure, les produits spécifiques au client et les produits déjà commandés auprès de fournisseurs, PMFch SA se réserve le droit de facturer les prestations déjà effectuées ainsi que les coûts et engagements déjà encourus.

5 Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués dans les offres ou confirmations de commande sont estimatifs, sauf lorsqu'un délai a été expressément garanti par écrit.

Le délai de livraison commence lorsque toutes les informations nécessaires à l'exécution de la commande ont été reçues par PMFch SA et, lorsqu'un acompte est prévu, après réception de celui-ci.

PMFch SA ne répond pas des retards résultant de circonstances indépendantes de sa volonté. Les dispositions de l'article 15 relatives à la force majeure sont applicables.

Dans de tels cas, le délai de livraison est prolongé de manière raisonnable en fonction de la durée et des conséquences de l'événement.

Les droits impératifs dont pourrait bénéficier un consommateur demeurent réservés.

6 Livraison, transport et transfert des risques

Les conditions de livraison sont celles indiquées dans l'offre ou la confirmation de commande.

Pour les livraisons internationales, l'Incoterm® 2020 indiqué dans l'offre ou la confirmation de commande détermine notamment le lieu de livraison, la répartition des frais, les obligations liées au transport ainsi que le transfert des risques.

À défaut d'indication contraire, les marchandises sont mises à disposition EXW – PMFch SA, Marly, Suisse (Incoterms® 2020).

Lorsque PMFch SA organise le transport pour le compte de l'acheteur sans qu'une autre condition de livraison ait été expressément convenue, cette organisation ne modifie pas automatiquement le lieu de transfert des risques convenu.

Les dispositions légales impératives applicables aux consommateurs demeurent réservées.

7 Exportation, douane et taxes

Pour les livraisons hors de Suisse, les formalités, frais, taxes et responsabilités liés à l'exportation et à l'importation sont déterminés conformément à l'Incoterm® 2020 convenu dans l'offre ou la confirmation de commande.

Sauf disposition contraire convenue par écrit, les droits de douane, la TVA à l'importation, les taxes locales, les frais de dédouanement ainsi que les autres frais perçus dans le pays de destination sont à la charge de l'acheteur.

L'acheteur est tenu de fournir en temps utile toutes les informations et tous les documents nécessaires à l'expédition, à l'exportation et à l'importation des marchandises.

Les frais supplémentaires résultant d'informations incorrectes ou incomplètes fournies par l'acheteur peuvent lui être facturés.

8 Obligation de contrôle et réclamations

L'acheteur professionnel est tenu de vérifier les marchandises dès leur réception et de notifier par écrit à PMFch SA tout défaut apparent dans un délai de 8 jours calendaires à compter de la réception.

À défaut de réclamation dans ce délai, la marchandise est réputée acceptée, sous réserve des défauts qui ne pouvaient raisonnablement pas être constatés lors du contrôle initial.

La réclamation doit permettre d'identifier clairement la commande et le défaut constaté. PMFch SA peut demander des photographies, le bon de livraison, la facture ou toute autre information nécessaire à l'examen de la réclamation.

Les défauts cachés doivent être signalés par écrit dans un délai de 8 jours calendaires suivant leur découverte.

Pour les consommateurs, les dispositions légales impératives relatives à l'examen et à la notification des défauts demeurent réservées.

9 Garantie

Sous réserve de dispositions particulières indiquées dans l'offre ou la confirmation de commande, PMFch SA garantit les marchandises contre les défauts de matériaux, de fabrication ou d'usage pendant une durée de 12 mois à compter de leur réception pour les acheteurs professionnels. Il appartient à l'acheteur de prouver l'existence du défaut.

La garantie ne couvre notamment pas l'usure normale, l'utilisation non conforme, les dommages résultant d'un montage incorrect effectué par l'acheteur ou un tiers, le manque d'entretien, les modifications apportées sans l'accord de PMFch SA ou les dommages résultant d'influences extérieures.

L'acheteur est responsable de vérifier que le produit est adapté à l'utilisation qu'il prévoit, sauf lorsque PMFch SA a expressément confirmé par écrit son aptitude à un usage déterminé.

Lorsqu'un défaut a été notifié conformément à l'article 8 et reconnu par PMFch SA, celle-ci choisit, dans un délai raisonnable, de réparer le produit, de remplacer la pièce défectueuse ou de remplacer le produit. Les pièces remplacées deviennent la propriété de PMFch SA. La réparation ou le remplacement ne fait pas courir un nouveau délai de garantie pour le produit dans son ensemble.

Pour les acheteurs professionnels, la réparation et le remplacement constituent les seuls droits en garantie. La résolution du contrat (action rédhibitoire) et la réduction du prix (action minutoire) sont exclues, sous réserve de l'alinéa suivant. Les prétentions en dommages-intérêts sont régies exclusivement par l'article 10.

Si la réparation ou le remplacement s'avère impossible, ou si le défaut subsiste après deux tentatives de réparation ou de remplacement, ou encore si la réparation ou le remplacement n'est pas effectué dans un délai supplémentaire raisonnable fixé par écrit par l'acheteur, celui-ci peut exiger une réduction du prix ou, lorsque le défaut rend le produit impropre à l'usage convenu, la résolution du contrat.

Les exclusions et limitations prévues au présent article ne s'appliquent pas lorsque PMFch SA a frauduleusement dissimulé un défaut.

Les composants provenant de fabricants tiers peuvent être soumis aux conditions de garantie particulières du fabricant concerné.

Pour les consommateurs, les délais et droits légaux impératifs demeurent réservés.

10 Responsabilité

Sous réserve des cas de dol ou de faute grave ainsi que des responsabilités qui ne peuvent légalement être exclues ou limitées, PMFch SA répond uniquement des dommages directs résultant d'une violation fautive de ses obligations contractuelles.

Sous les mêmes réserves, toute responsabilité pour les dommages indirects ou consécutifs, notamment les pertes de production, pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires ou pertes de bénéfice, est exclue.

La responsabilité du fait des produits ainsi que les autres responsabilités impératives demeurent réservées.

11 Réserve de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété de PMFch SA jusqu'au paiement complet de toutes les créances relatives à la livraison concernée.

PMFch SA est autorisée à faire inscrire la réserve de propriété dans le registre compétent. L'acheteur s'engage à collaborer aux formalités nécessaires à cette inscription.

Lorsque la marchandise est livrée à l'étranger, l'acheteur s'engage également à collaborer, dans la mesure permise par le droit applicable, aux démarches nécessaires afin de protéger les droits de propriété de PMFch SA.

Jusqu'au paiement complet, l'acheteur doit prendre les mesures raisonnablement nécessaires pour protéger la marchandise contre la détérioration, le vol, l'incendie et autres risques.

12 Renvoi de marchandises

Les marchandises livrées conformément à la commande ne peuvent être retournées qu'avec l'accord préalable de PMFch SA.

Pour les articles standards tenus en stock, non utilisés, en parfait état et dans leur emballage d'origine, PMFch SA peut accorder un avoir pouvant atteindre au maximum 80 % du montant facturé.

Sauf accord contraire, les frais de retour sont à la charge de l'acheteur.

Les produits fabriqués sur mesure, configurés ou adaptés spécifiquement pour l'acheteur ainsi que les produits hors stock commandés spécialement ne peuvent en principe pas être retournés.

Les éventuels droits impératifs de rétractation ou de retour applicables aux consommateurs demeurent réservés.

13 Propriété intellectuelle et industrielle

Les dessins, concepts, constructions, documents techniques, photographies, plans, modèles, prototypes et autres documents développés ou fournis par PMFch SA restent la propriété intellectuelle de PMFch SA, sauf convention contraire écrite.

La remise de tels documents à l'acheteur n'entraîne aucun transfert des droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

La reproduction, la copie, la transmission à des tiers, la fabrication ou l'utilisation à d'autres fins que celles prévues contractuellement nécessitent l'accord préalable écrit de PMFch SA.

Les droits relatifs aux brevets, marques, dessins, modèles et droits d'auteur de PMFch SA demeurent réservés.

14 Conformité et utilisation des produits

L'acheteur est tenu de respecter les instructions de montage, d'utilisation, d'entretien et de sécurité fournies avec le produit.

Lorsque le produit est destiné à être utilisé ou revendu dans un pays autre que la Suisse, l'acheteur professionnel est responsable de signaler à PMFch SA, avant la conclusion du contrat, les prescriptions particulières du pays de destination dont il demande la prise en compte.

Sauf engagement exprès et écrit de PMFch SA, la conformité à des prescriptions étrangères spécifiques ne peut être présumée du seul fait que PMFch SA accepte de livrer le produit à l'étranger.

Les obligations légales impératives applicables au fabricant ou au produit demeurent réservées.

15 Force majeure

PMFch SA ne peut être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement échappant raisonnablement à son contrôle.

Sont notamment considérés comme tels les catastrophes naturelles, incendies, épidémies, conflits armés, sanctions ou restrictions commerciales, grèves, perturbations importantes des transports ou de l'approvisionnement, pénuries de matières premières ou d'énergie, pannes importantes ainsi que les décisions des autorités.

Lorsque l'événement se prolonge et rend l'exécution du contrat impossible ou disproportionnée, les parties rechercheront une solution raisonnable. Si aucune solution ne peut être trouvée, PMFch SA peut résilier la partie du contrat qui ne peut plus être exécutée, sans responsabilité pour les dommages résultant directement de cette inexécution.

16 Conditions générales de l'acheteur et modification des présentes CGV

Les conditions générales, conditions d'achat ou autres conditions contractuelles de l'acheteur ne sont applicables que si PMFch SA les a expressément acceptées par écrit.

Leur simple transmission, notamment avec une demande d'offre, une commande ou tout autre document, ne vaut pas acceptation par PMFch SA.

Toute dérogation aux présentes CGV nécessite l'accord écrit de PMFch SA.

PMFch SA se réserve le droit de modifier les présentes CGV. La version applicable à une commande est celle en vigueur au moment de la conclusion du contrat.

17 Droit applicable et juridiction compétente

Les relations juridiques entre PMFch SA et l'acheteur sont régies par le droit matériel suisse.

Pour les relations avec des acheteurs professionnels, l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (CVIM/CISG) est exclue.

Pour les relations avec des acheteurs professionnels, les tribunaux du siège de PMFch SA dans le canton de Fribourg sont exclusivement compétents. PMFch SA se réserve toutefois le droit d'agir contre l'acheteur devant les tribunaux compétents au siège ou au domicile de celui-ci.

Pour les consommateurs, les dispositions légales impératives relatives au droit applicable et au for demeurent réservées.

18 Dispositions finales, forme écrite et langues

Si une disposition des présentes CGV devait être ou devenir totalement ou partiellement invalide ou inapplicable, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

Les parties remplaceront, dans la mesure permise par la loi, la disposition invalide par une disposition valable se rapprochant autant que possible de son objectif économique.

Lorsque les présentes CGV prévoient la forme écrite, celle-ci comprend également les communications par courrier électronique (e-mail), sauf disposition légale impérative exigeant une forme particulière.

Les présentes CGV peuvent être mises à disposition dans plusieurs langues. La version française constitue la version originale. En cas de divergence, de contradiction ou de différence d'interprétation entre les différentes versions linguistiques, la version française prévaut et fait foi.

Marly, septembre 2026 – Version 2026.1